Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215602269-20260428-D20260405-DE

COMMUNE de SAINT-MALO DE BEIGNON

Département du Morbihan

Séance du 28 avril 2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le mardi 28 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MALO DE BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène HERRY, Maire.

Date de la convocation : 18 avril 2026

PRESENTS : Cécile DERAMOND, Corinne FARGUES, Jean-Paul FERCHAUD, Tugdual GATTÉ, Lydia GILLES, Pierre-Yves HERBERT, Marie-Hélène HERRY, Loïc LAVAREC, Jérôme MANSEAU, Adrien MEINARD, Florence NASSOY, Marie-Hélène NEVES, Eloïse OUFEROUKH, Laurence PESLIER, Bastien VIEUVILLE
ABSENTS EXCUSÉS : sans objet
ABSENTS : sans objet

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire. Corinne FARGUES est nommée secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL — D 2026-04-05

Le Conseil Municipal de Saint Malo de Beignon, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,
Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

Commune

Section de fonctionnement	
	2025
Total du budget prévisionnel	399 422,00 €
Dépenses fonctionnement	305 444,27 €
Recettes fonctionnement	381 571,48 €
résultat (excédent de fonctionnement)	76 127,21 €
Excédent de fonctionnement antérieur	88 758,19 €
Excédent de résultat cumulté de clôture au 31/12/2025	*116 127,21 €*
Section d'investissement	
Total du budget prévisionnel	1 407 167,29 €
Dépenses Investissement	54 247,80 €
Recettes Investissement	231 893,41 €
résultat (excédent d'investissement)	177 645,61 €
Excédent d'investissement antérieur	454 066,57 €
Résultat cumulé (001 rec investissement)	631 712,18 €

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215602269-20260428-D20260405-DE

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, **le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :**

Résultat de Fonctionnement à affecter (du F vers I)1068	**116 127,21 €**
Report en Fonctionnement 002	**€**

Le Maire,
Marie-Hélène HERRY

Le Secrétaire de séance,
Corinne FARGUES

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal